

La qualité de l'air intérieur : un enjeu de santé publique

La population passe en moyenne plus de 80% du temps dans des lieux clos.

Les conséquences économiques liées aux effets néfastes d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sont considérables : un coût estimé entre 10 et 40 milliards d'euros par an en France.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur devient progressivement obligatoire dans certains établissements recevant du public. Elle devra notamment être mise en œuvre avant le 1er janvier 2015 dans les écoles maternelles, les crèches et haltes-garderies.

Afin de vous informer sur cette thématique, la DREAL Bourgogne vous invite à une réunion sur :

La qualité de l'air intérieur

Le mardi 3 juin 2014, DE 13h45 à 17h00

(Modalités d'inscriptions au verso)

Lieu : Amphithéâtre de la DREAL Bourgogne - sis 21, bd Voltaire - 21 000 DIJON

Crédits photos : Bernard SUARD - DICOM - MEDDE - MLET



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement - BOURGOGNE

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr



Programme

13h30 : accueil des participants

13h45 : introduction de la journée - Corinne ETAIX, directrice régionale

14h00 : l'air intérieur, un cocktail de polluants influant sur la santé - Enora PARENT, CEREMA - Dter Nord-Picardie

14h45 : la surveillance réglementaire dans certains établissements recevant du public - Sandrine MONTEIRO, Atmos'air Bourgogne

15h15 : comment conduire une démarche pour une meilleure qualité de l'air aux phases de conception, réception et exploitation des bâtiments : retours d'expérience - Suzanne DEOUX, Cabinet Medieco

16h15 : l'impact positif des mesures de prévention en environnement intérieur sur les patients souffrant de pathologies allergiques et respiratoires - Laure BLANCHON, Conseillère Médicale en Environnement Intérieur - Mutualité Française Bourgogne

16h45 : l'étiquetage des produits de construction et de décoration : focus sur les émissions de COV - Catherine HUNG, CEREMA - Dter Centre-Est

17h00 : clôture

Le nombre de place est limité, merci de vous inscrire en cliquant [ici](#) ou sur le site de la DREAL www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

(contact : muriel.dagognet@developpement-durable.gouv.fr - 03 45 83 21 56)



DREAL Bourgogne
19 bis – 21 Bd Voltaire
21 000 Dijon